



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-056-2026-07

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Département de l'autonomie

IDF-2026-06-29-00019 - Arrêté n° 2026-MS-185 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-07-27-00003 - Acte de déclaration n° DOS 2026/2365 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015) (6 pages)

Page 6

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2026-07-28-00002 - Arrêté du 28 juillet 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'organisme Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (2 pages)

Page 13

IDF-2026-07-28-00003 - Arrêté u 28 juillet 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94) (2 pages)

Page 16

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-29-00019

Arrêté n° 2026-MS-185 portant composition de la
commission régionale d'information et de
sélection d'appel à projet social ou
médico-social pour les projets autorisés en
application du b de l'article L. 313-3 du code de
l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026-MS-185

portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n°2026-2004-1-DSP-MS portant modification de l'arrêté n° 2025-0912-2-DSP portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'examen de l'appel à projet visant, la création de deux plateformes médico-sociales reposant sur deux maisons d'accueil spécialisées de 34 places pour des adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme sur le département de Paris, sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Laetitia PENDARIES, Directrice adjointe MDPH Paris ;
- Madame Marie SCHUSTER, Directrice du Centre Ressources Autisme Île-de-France (CRAIF) ;

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Madame Elisabeth BONNEVAL LAGARDE, représentante des usagers, sur proposition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ;

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Madame Léa CRIPPA, Responsable du Département Autonomie de la Délégation Départementale de Paris ;
- Docteur Anne SIMONDON, Médecin, Délégation Départementale de Paris ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29/06/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-07-27-00003

Acte de déclaration n° DOS 2026/2365 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « LA SCALA » sis 137, rue de
Vaugirard à PARIS (75015)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2026/2365

**portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LA SCALA » sis
137, rue de Vaugirard à PARIS (75015)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code de la santé publique, le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS 2026/1854 en date du 19 juin 2026, portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA », sis 137, rue de Vaugirard à Paris (75015) ;

CONSIDERANT La demande reçue le 23 juin 2026, complétée définitivement le 21 juillet 2026, adressée par le cabinet Noval Avocats, conseil juridique mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA », sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015), exploité par la SELAS « LA SCALA », sise à la même adresse, en vue de prendre en compte les modifications suivantes :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 18, rue Marbeuf à PARIS (75008), et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 25, rue Marbeuf à PARIS (75008), à compter du 31 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 11, rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94370), et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 5, rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94370), à compter du 31 juillet 2026 ;
- L'intégration de Madame Servane BERTHIER-MARTIN, pharmacienne, en qualité de biologiste médicale libérale au sein de la SELAS « LA SCALA », à compter du 20 juin 2022 ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des décisions du comité exécutif de la SELAS « LA SCALA », en date du 5 mai 2026, portant acte de :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 18, rue Marbeuf à PARIS (75008), et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 25, rue Marbeuf à PARIS (75008), à compter du 31 juillet 2026 ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des décisions du comité exécutif de la SELAS « LA SCALA », en date du 13 mai 2026, portant acte de :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 11, rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94370), et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 5, rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94370), à compter du 31 juillet 2026 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Madame Servane BERTHIER-MARTIN :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « LA SCALA », en date du 20 juin 2022, et à compter de la même date ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

CONSIDERANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre Monsieur Stéphane MADOUX et la SELAS « LA SCALA », en date du 2 janvier 2026, et à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs au site sis site pré et post-analytique sis 25, rue Marbeuf à PARIS (75008) :

- La liste du personnel, des équipements et du matériel du nouveau site ;
- La promesse de cession sous conditions suspensives d'un droit au bail conclu entre la SARL « VIA LENA » (le bailleur), et la société « LA SCALA » (le preneur), en date du 5 mai 2026 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 7,80 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

CONSIDERANT Les documents relatifs au site sis site pré et post-analytique sis 5, rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94370) :

- La liste du personnel, des équipements et du matériel du nouveau site ;
- Le bail commercial conclu entre la SCI « IMMOSEB 1 » (le bailleur), et la société « LA SCALA » (le preneur), en date du 5 mai 2026 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 9,80 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

CONSIDERANT L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA » n° 8-3337 rév. 14 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 20 décembre 2024 et pour date de fin de validité le 30 avril 2028 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale multisites « LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à Paris 15^{ème}, dirigé par Monsieur Pascal MELIN, exploité par la SELAS « LA SCALA » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 004 906 6, fonctionne sous le n°75-236 sur les seize sites ouverts au public ci-dessous :

1. Le site « Vaugirard », site principal et siège social
137, rue de Vaugirard à PARIS (75015)
Ouvert au public de 7h30 à 18h30
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation), et de microbiologie (examens directs et de cytologie en bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
Dans le cadre d'une convention avec l'établissement de santé privé Allera-Labrouste, sis 64 rue Labrouste 75015 PARIS, le site Vaugirard assure les urgences 24h/24 et 7 jours/7.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 907 4
2. Le site « Motte Piquet »
65 avenue de la Motte Piquet à PARIS (75015)
Ouvert au public de 7h00 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 007 189 6
3. Le site « Aristide Briand »
67-69, rue Aristide Briand à ARCUEIL (94110)
Ouvert au public de 7h30 à 17h30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 284 3
4. Le site « Cachan »
12, avenue Carnot à CACHAN (94110)
Ouvert au public de 7h30 à 15h30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 294 2
5. Le site « Paris Rome »
35, rue de Rome à PARIS (75008)
Ouvert au public de 7h30 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 945 4
6. Le site « Paris Ponscarne »
19, rue Ponscarne à PARIS (75013)
Ouvert au public de 7h30 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 909 0
7. Le site « Paris Lafayette »
sis 130, rue Lafayette à PARIS (75010)
Ouvert au public de 7h30 à 15h30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 910 8
8. **Le site « Marbeuf » jusqu'au 30 juillet 2026**
18, rue Marbeuf à PARIS (75008)
Ouvert au public de 7h30 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 000 448 3
8. **Le site « Marbeuf » à compter du 31 juillet 2026**
25, rue Marbeuf à PARIS (75008)
Ouvert au public de 7h30 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 000 448 3

9. Le site « Institut Arthur Vernes »
47 rue de Vaugirard à PARIS (75015)
Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00, le vendredi de 8h00 à 17h30 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostasie) et microbiologie (examens directs et de cytologie en bactériologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 007 737 2
10. Le site « Médipole »
468, boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE (92000)
Ouvert au public de 7h30 à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 694 5
11. Le site « Clinique de la Défense »
16, boulevard Emile Zola à NANTERRE (92000)
Ouvert au public 7h30 à 17h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie et d'hémostasie (troponine, BNP, D-dimères), et bactériologie (cytologies manuelles urinaires)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 735 6
12. Le site « Marché »
13, Place du Maréchal Foch à NANTERRE (92000)
Ouvert au public 7h30 à 17h00 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 695 2
13. Le site « Laboratoire du Centre »
27, rue Maurice Thorez à NANTERRE (92000)
Ouvert au public 7h30 à 17h00
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 697 8
- 14. Le site « Sucy En Brie » jusqu'au 30 juillet 2026**
11, rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94370)
Ouvert au public 7h15 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 183 5
- 14. Le site « Sucy En Brie » à compter du 31 juillet 2026**
5 bis rue Maurice Berteaux à SUCY EN BRIE (94371)
Ouvert au public 7h15 à 18h00 et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 183 5
15. Le site Pôle de santé « Les Muriers »
39-41 bis avenue de Bonneuil à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210)
Ouvert au public 7h15 à 14h15
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 184 3
16. Le site « Chevilly Larue »
16, rue du Séminaire à CHEVILLY LARUE (94550)
Ouvert au public 7h15 à 14h15
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 622 2

La liste des dix-huit biologistes médicaux exerçant du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA », est la suivante :

1. Monsieur Pascal MELIN, médecin, biologiste responsable, Président, qualifié en AMP
2. Madame Hala SARMINI, pharmacienne, biologiste médical associée, qualifiée en AMP
3. Monsieur Stéphane SADENFIS, pharmacien, biologiste médical associé
4. Monsieur Fabrice CHAVANNE, médecin, biologiste médical associé
5. Madame Karine TOUMI, médecin, biologiste médical associée
6. Monsieur Gérard ULRICH, pharmacien, biologiste médical associé
7. Madame Lucie PUJO, pharmacienne, biologiste médical associée
8. Monsieur Charles COHEN, pharmacien, biologiste médical associé
9. Madame Cécile CABANAC épouse JURAND, médecin, biologiste médical associée
10. Monsieur Stéphane MADOUX, pharmacien, biologiste médical associé, qualifié en AMP,
11. Monsieur Jean-Claude FEUGIER, pharmacien, biologiste associé
12. Monsieur Bernard LEMAITRE, pharmacien, biologiste associé
13. Madame Stéphanie COURTIOL, pharmacienne, biologiste associée
14. Madame Françoise CADIOU, pharmacienne, biologiste associée
15. Monsieur Alexandre TEBOUL, pharmacien, biologiste associé
16. Monsieur René TEBOUL, pharmacien, biologiste associé
17. Monsieur Joseph LUPU, pharmacien, biologiste associé
18. Madame Louise ADJIMAN, pharmacienne, biologiste médical salariée **non associée**, qualifiée en AMP
19. **Madame Servane BERTHIER-MARTIN, pharmacienne, biologiste libérale non associée**

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LA SCALA » est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	Actions de préférence	Capital et droits de vote en %
Pascal MELIN	1	4 985	35,093 %
Hala SARMINI	0	1 862	13,105 %
Stéphane SADENFIS	0	146	1,028 %
Gérard ULRICH	1	1	0,014 %
Karine TOUMI	1	1	0,014 %
Fabrice CHAVANNE	1	1	0,014 %
Lucie PUJO	1	1	0,014 %
Charles COHEN	0	200	1,408 %
Cécile JURAND	1	0	0,007 %
Stéphane MADOUX	1	0	0,007 %
Stéphanie COURTIOL	0	1	0,007 %
Françoise CADIOU	0	1	0,007 %
Jean-Claude FEUGIER	0	1	0,007 %

Bernard LEMAITRE	0	1	0,007 %
Alexandre TEBOUL	0	1	0,007 %
René TEBOUL	0	1	0,007 %
Joseph LUPU	0	1	0,007 %
Sous-total des associés professionnels internes	7	7 204	50,704 %
SELAS « MEDIBIOLAB »	6 997	0	49,247 %
Sous-total associés professionnels externes	6 997	0	49,247 %
TOTAL	7 004	7 204	100,00 %

ARTICLE 2° : L'acte de déclaration n° DOS 2026/1854 en date du 19 juin 2026, portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015), est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 juillet 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-07-28-00002

Arrêté du 28 juillet 2026 portant modification de
la composition du conseil d'administration de
l'organisme Caisse Régionale d'Assurance
Maladie d'Ile-de-France

ARRÊTÉ du 28 juillet 2026
**portant modification de la composition du conseil d'administration de l'organisme Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 23 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 06 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 03 juillet 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France est modifié comme suit sur siège vacant :

1° En tant que Représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

Suppléant :

- Monsieur Antoine FLAVIGNY

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 juillet 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-07-28-00003

Arrêté u 28 juillet 2026 portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne
(CAF 94)

**ARRÊTÉ du 28 juillet 2026
portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94)**

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2026 mettant fin aux fonctions d'administrateur d'un membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Considérant la demande de démission d'un administrateur ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentants des associations familiales :

Sur demande de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

Suppléant :

- Siège vacant suite à la démission de Monsieur Nouredine BENOMAR

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 28 juillet 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN